

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la question Claudine Dind - Comment et avec quel financement les rivières sinistrées sont-elles "reconstruites" ?

RAPPEL

A ce jour, diverses interventions parlementaires ont porté sur les atteintes diffuses et persistantes à nos rivières cantonales : rejets des STEP, présence de micropolluants et de perturbateurs endocriniens, assèchement estival des cours d'eau. Le Conseil d'Etat et les communes s'en occupent et tentent de répondre au mieux à toutes ces menaces sur nos eaux.

Mais qu'en est-il des auteurs des pollutions accidentelles, intentionnelles ou non ?

Quelques questions en rapport avec ces pollutions accidentelles :

- 1. Qui a payé le récent réempoissonnement du Curbit, victime d'un nettoyage à l'eau de javel dans la région morgienne ?*
- 2. Même question pour le Longeron à Puidoux.*
- 3. Que sont devenues, depuis début mars 2012, des sources privées contaminées par une fuite de mazout dans la région des Mosses ?*
- 4. Combien de cas de pollutions de minime, moyenne ou grave importance (telle celle du Boiron à Morges, encore sous enquête) a-t-on relevé en 2011, et combien depuis le début 2012 ?*
- 5. Quelles sont les sanctions : participation financière à la réparation totale ou partielle des dégâts (par une RC personnelle lors de pollutions involontaires) ? montant des amendes, voire durée d'un emprisonnement en cas de récidives ou de négligence coupable ?*
- 6. Et qu'en est-il des pollutions par herbicides, fongicides, insecticides, etc. pourtant interdits depuis longtemps à moins de 3 m des rivières et dans les zones S1 de protection des eaux souterraines ?*
- 7. A ma connaissance, Genève par exemple est très sévère ; et notre canton ?*
- 8. Où en est l'excellente campagne de sensibilisation de l'Association suisse des gardes-pêche "Sous chaque grille se cache une rivière" ? A-t-elle déjà amené une meilleure prise de conscience et une diminution des cas de pollution ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses qui permettront peut-être de mieux cibler une éventuelle révision de la loi vaudoise sur la protection des eaux.

Morges, le 5 juin 2012

(Signé) Claudine Dind

REPONSE

- 1. Qui a payé le récent réempoissonnement du Curbit, victime d'un nettoyage à l'eau de javel dans la*

région morgienne ?

Cette pollution constitue un cas de figure exceptionnel. En effet, le pollueur (gens du voyage) est connu, mais introuvable à ce jour (domicile non connu). Le dossier reste pour l'instant ouvert. La dénonciation et le jugement de l'auteur de la pollution interviendront aussitôt que ce dernier sera retrouvé. Dans l'attente, c'est donc le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) qui prend à sa charge les frais de remise en état (rempoissonnement).

2. Même question pour le Longeron à Puidoux.

L'ordonnance pénale a été transmise récemment par le procureur du Ministère public (juin 2012) et prévoit une amende de plusieurs centaines de francs. Dès lors, l'auteur de la pollution sera tenu de payer les coûts relatifs à la remise en état (rempoissonnement) et à la perte de rendement (facturés par le SFFN). Dans le cas particulier de cette pollution, commise par "les gens du voyage", les gardes-pêche ont procédé au prélèvement in situ d'une garantie d'amende.

3. Que sont devenues, depuis début mars 2012, des sources privées contaminées par une fuite de mazout dans la région des Mosses ?

Dans la nuit du 3 au 4 mars 2012, de l'eau s'est infiltrée dans une citerne à mazout enterrée au col des Mosses (parcelle 1675 appartenant à la société Bufaco SA). Le solde de mazout (volume estimé à plus de 1000 litres) a débordé de la citerne et contaminé le sol de la parcelle 1675, les ruisseaux de Croserin et Raverette, ainsi que 3 sources privées appartenant aux propriétaires de parcelles proches.

Les travaux d'assainissement, entrepris sous la direction de l'ingénieur de piquet du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), ont consisté en première urgence à retenir le mazout dans les cours d'eau, puis dans une deuxième étape à dégrapper et éliminer la neige et les terres polluées et évacuer la citerne enterrée. Le coût de l'assainissement avoisine CHF 150'000.-. Il sera reporté sur les responsables de cette pollution. Au niveau pénal, le SESA n'est pas encore en possession du rapport de gendarmerie et ne peut présager de la suite qui sera donnée.

Les sources contaminées étant privées, elles n'ont pas fait l'objet d'un suivi analytique. Elles sont probablement impropres à la fourniture d'eau potable pour une durée prolongée. Les chalets concernés sont en conséquence provisoirement raccordés au réseau public depuis une hydrante. Un raccordement fixe au réseau public d'eau potable est à l'étude.

4. Combien de cas de pollutions de minime, moyenne ou grave importance (telle celle du Boiron à Morges, encore sous enquête) a-t-on relevé en 2011, et combien depuis le début 2012 ?

Environ 70 à 80 cas de pollution sont constatés chacune des trois dernières années (voir annexe 1). Ce nombre est vraisemblablement sous-estimé en regard de l'importance du territoire vaudois et de l'effectif restreint des agents de terrain (à titre d'exemple pour 2011 : 84 pollutions au total, dont : 40 cas de faible importance - 26 cas de moyenne importance - 18 cas de grande importance).

5. Quelles sont les sanctions : participation financière à la réparation totale ou partielle des dégâts (par une RC personnelle lors de pollutions involontaires) ? montant des amendes, voire durée d'un emprisonnement en cas de récidives ou de négligence coupable ?

Pour autant que l'auteur d'une pollution soit reconnu coupable de délit par le Ministère public (ordonnance pénale), l'auteur est tenu de payer une amende au Ministère public (qqz centaines à qqz milliers de francs), qui peut être convertie en jours-amende, ainsi que les coûts relatifs à la remise en état (rempoissonnement) et à la perte de rendement (facturés par le SFFN : qqz centaines de francs

à 20'000.- pour les pollutions majeures). Dans la pratique, la RC de l'auteur de la pollution prend souvent à charge les coûts de remise en état et de perte de rendement, considérant qu'il s'agit d'acte involontaire. En revanche, l'amende du Ministère public est toujours à charge du pollueur. Le SFFN n'a pas connu de cas d'emprisonnement à ce jour. Enfin, le jugement d'un cas de récidive est en cours sur le Boiron de Morges (l'ordonnance pénale devrait être rendue dans les mois à venir).

6. *Et qu'en est-il des pollutions par herbicides, fongicides, insecticides, etc. pourtant interdits depuis longtemps à moins de 3 m des rivières et dans les zones SI de protection des eaux souterraines ?*

La pollution des cours d'eau par les produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides, etc.) fait l'objet d'un suivi régulier par le Laboratoire du SESA : une trentaine de principes actifs sont régulièrement analysés. Les concentrations et mélanges de produits détectés en période de traitement y sont parfois élevés, notamment dans les tronçons aval.

Des cas de pollutions manifestes par l'usage d'herbicides dans la bande des 3 m (portée à 6 m dès 2009) sont encore constatés aujourd'hui, mais ceux-ci demeurent peu fréquents. La contamination des cours d'eau est plutôt due à des pollutions diffuses (ruissellement depuis les parcelles traitées, notamment lorsqu'un orage survient peu après le traitement d'une culture) et à des pollutions ponctuelles (débordements lors du remplissage du pulvérisateur, accidents ou défauts techniques de l'équipement, nettoyage du pulvérisateur sur une surface non sécurisée).

Lorsqu'ils peuvent être identifiés, les agriculteurs responsables d'actes délictueux sont dénoncés à l'autorité judiciaire. En cas de condamnation pénale, le Service de l'agriculture (SAgr) ajoute une sanction administrative, consistant en une réduction des paiements directs proportionnelle à l'importance de la faute. Selon les informations recueillies auprès du SAgr, aucun cas de pollution par des produits phytosanitaires n'a été traité ces dernières années.

7. *A ma connaissance, Genève par exemple est très sévère ; et notre canton ?*

Dans notre canton, tous les cas avérés de pollution font l'objet d'une dénonciation à l'autorité judiciaire. Celle-ci apprécie la gravité du cas et prononce son jugement en toute indépendance. L'administration cantonale est informée des condamnations prononcées par la justice, mais ne dispose pas de statistiques comparatives avec le canton de Genève.

8. *Où en est l'excellente campagne de sensibilisation de l'Association suisse des gardes-pêche "Sous chaque grille se cache une rivière" ? A-t-elle déjà amené une meilleure prise de conscience et une diminution des cas de pollution ?*

Les résultats de la campagne 2010-2012, ainsi que le lancement de la nouvelle campagne nationale 2013, sont présentés dans l'annexe 2. La recherche de fonds est en cours.

Cette campagne ne permet pas d'identifier (à ce stade) une baisse des cas de pollution. En revanche, au vu des nombreux retours positifs de communes et d'écoles, il paraît certain que cette campagne ait contribué au changement de sensibilité de plusieurs centaines de personnes. Les résultats se vérifieront sur le long terme.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 août 2012.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean

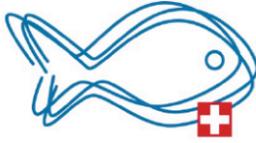
Pollutions (état au 31 oct. 2011)



	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ciment et boue		1		3		1	3	5	4		2	2	1
Eaux usées domestiques									8	4	15	17	18
Eaux usées publiques	1	1	3	1	3	2	7	3	5	5	11	4	6
Pesticides	1		4	1	1	3	2	2	3	15	6	4	
Lisier, purin	3	4	8	8	4	6	6	12	1	4	4	9	3
Silo	2		1	1	1		1	1		2	1		1
Mazout, essence, goudron, huile	24	24	25	15	19	15	19	10	8	8	6	11	10
Autres causes	5	12	8	13	7	10	20	19	15	20	24	33	35
Causes inconnues	8	10	10	8	6	7	9	11		3			
Nombre total de cas	44	52	59	50	41	44	67	63	44	61	69	80	74

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Responsable connu (% des cas)	61	56	54	60	71	57	64	47	31	57	50	55	43
Dont (nombre de cas):													
Mortalité de poissons	12	16	21	19	14	16	17	11	7	20	19	14	17
Mortalité faune benthique	2	4	9	12	3	7	8	6	2	10	7	9	11





SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

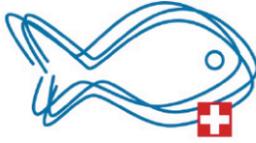
ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

**« SOUS CHAQUE GRILLE SE CACHE UNE
RIVIERE »
HALTE A LA POLLUTION DES COURS D'EAU**

**2013 Année internationale de la coopération dans le
domaine de l'eau. Notre action vise à protéger encore
et toujours ce château d'eau qu'est la Suisse.**

Dossier de présentation



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

UNE NOUVELLE CAMPAGNE EN 2013

Préambule

Réunis au sein d'une association, ASPG-SVFA-ASGP, les gardes-pêche, défenseurs et protecteurs de la biodiversité des cours d'eau de Suisse, interviennent de manière régulière auprès des citoyens et des entreprises suisses, tant sur le plan légal que moral. Malgré leurs efforts quotidiens, les pollutions se répètent par manque de préventions à grande échelle.

C'est pourquoi, dès 2010, un concept de campagne a été développé afin de sensibiliser la population aux grilles d'évacuation des eaux de pluie qui trop souvent sont considérées comme des « tout-à-l'égout. »

Grâce à une récolte de fonds menée entre en 2010 et 2011, une première campagne de sensibilisation a eu lieu au printemps 2011 (bilan résumé 2011-2012 cf. annexe). Confortée dans sa démarche, l'ASGP a décidé de poursuivre sa mobilisation autour d'un objectif central : **« sensibiliser de manière positive et constructive l'ensemble des habitants et des habitantes à l'importance de la qualité de l'eau des rivières et des ruisseaux de notre pays afin de permettre à chacun/e de développer des comportements individuels respectueux ».**

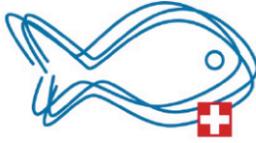
Préparation de la Campagne 2013

Fort du retentissement de cette première expérience, l'Association Suisse des Gardes-Pêche a créé un groupe de travail au niveau national ainsi que des sous-groupes régionaux et les a chargés de conduire de nouvelles actions en 2013. Ces sous-groupes sont responsables de la récolte des fonds destinés à la diffusion de la campagne dans leur région linguistique. Ils sont soutenus logistiquement par la société Anyscreen.

Les médiums de la campagne, soit un flyer en trois langues, un spot TV et un spot Cinéma, sont d'ores et déjà à disposition. Les adaptations de vecteurs de communication tels que le site internet ou le dossier pédagogique feront l'objet d'une mise à jour suivant le principe d'une cohérence nationale.

DOSSIER DE CAMPAGNE

Ce dossier a pour but d'expliquer les objectifs et les supports de la campagne que nous avons choisis et de récolter les fonds nécessaires à la poursuite de nos actions.



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardianpesca

Objectif de la campagne 2013

L'objectif de notre campagne reste le même que celui développé en 2011. Il consiste à **sensibiliser un maximum de personnes résidant dans notre pays à la problématique des grilles d'eaux claires, et par le biais d'un message ciblé, de les inciter à modifier leurs habitudes quotidiennes.**

Le but n'est évidemment pas de provoquer un sentiment de culpabilité, mais d'amener à la réflexion et à la prise de conscience.

Afin d'assurer le financement de cette nouvelle campagne, des demandes de fonds sont envoyées auprès des services cantonaux de chasse et de pêche, des services cantonaux de l'environnement, de l'Office Fédéral de l'Environnement, de la Fédération Suisse de Pêche, d'un grand nombre de fédérations cantonales, régionales et communales de pêche, ainsi qu'à de nombreuses organisations, entreprises ou collectivités.

Le matériel à disposition des 3 régions linguistiques de notre pays est :

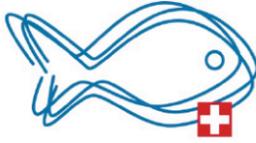
- Un spot TV de 20 secondes.
- Un spot Cinéma de 25 secondes.
- Un spot pour les écrans publics (sans son) d'une durée de 13 secondes
- Un dépliant de 4 pages.
- Un dossier pédagogique à l'attention des enseignants qui souhaiteraient participer à quelques heures de sensibilisation à ce sujet.
- Cinq épisodes TV présentant le métier de garde-pêche ainsi que 3 autres fonctions en rapport avec la protection et l'épuration de l'eau dans notre pays seront également disponibles sous forme de DVD dès l'automne 2012.
- Un site internet www.aquava.ch (qui devra être actualisé)

Les supports de la campagne

1) Les spots vidéo

Le spot vidéo a été conçu et réalisé par la société Anyscreen. Il s'ouvre sur deux enfants qui jouent et essaient de pêcher un poisson à travers une grille. Dans le plan suivant, on voit l'hameçon (petit caillou) de leur canne à pêche de fortune dans une rivière où nagent des truites (des images filmées par le spécialiste de l'image subaquatique Michel Roggo). De retour dans la rue où se trouvent les deux enfants, l'objectif fixe une personne qui jette un seau d'eau sale au coin de la rue. Cette eau mousseuse, sans doute polluée par quelques produits ménagers, menace de s'écouler dans la grille. Les deux enfants créent alors un barrage avec leurs vêtements pour empêcher le liquide de couler à travers la grille. Soulagés d'avoir pu éviter cette pollution, les enfants dessinent finalement un poisson à la craie au bord de la grille. Le spot se termine avec le slogan « Sous chaque grille se cache une rivière » et « Aidez-nous à la protéger ».

Dossier de présentation Campagne 2013 *fmo-jc*



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Diffusion au cinéma

Le spot vidéo de 25 secondes sonorisé en français, en allemand et en italien permet à un ou plusieurs sponsors une visibilité. Conditions à discuter.

Diffusion à la télévision

Le spot dédié à la télévision dure 20 secondes. Il peut être adapté pour une apparition des sponsors intéressés par ce médium. Conditions à discuter.

Diffusion sur des écrans publics

Le spot destiné aux écrans publics est de 13 secondes. Il peut être adapté pour une apparition des sponsors intéressés par ce médium. Conditions à discuter.

2) Le flyer /dépliant

Contenu

Le dépliant se décline sur quatre pages et reprend le visuel des supports vidéo.

Sur la première page sont présentés les deux enfants qui pêchent au-dessus d'une grille d'eau claire au bord de la route, image tirée du spot filmé pour la campagne. Le slogan « Sous chaque grille se cache une rivière » et le logo de l'ASGP constituent les uniques textes de la page.

Les éléments essentiels pour la compréhension de la campagne sont ainsi mis en évidence : les enfants, la grille et les poissons.

Sur les deux pages internes du dépliant, avec toujours comme fond les deux enfants penchés sur la grille, le texte s'ouvre sur une question: « Savez-vous à quoi servent les grilles d'évacuation des eaux ? ». Le lecteur directement interpellé peut ensuite lire une brève description du cheminement des eaux, et comprendre en quelques secondes déjà que l'existence des lacs et rivières constitue la finalité de ces écoulements. Le second paragraphe explique le motif de cette campagne et sa raison d'être : les pollutions sont fréquentes et peuvent être évitées.

Enfin, comme le message ne veut pas être accusateur, mais optimiste et informatif, une liste de sept bons gestes à adopter est inscrite. De cette manière, le lecteur comprend très rapidement comment il peut agir pour améliorer la situation. La dernière page incite le lecteur à s'impliquer pour les générations futures en rappelant que l'eau est l'un des biens les plus précieux.

Un renvoi au site internet www.aquava.ch permet aux plus curieux d'approfondir leurs recherches au sujet de cette sensibilisation. **Enfin, les principaux sponsors figurent sous le titre « avec le soutien de ».**

3) Le site internet et les réseaux sociaux

Le site internet www.aquava.ch, traduit en italien, en français et en allemand, sera également l'un des supports relais pour la diffusion de la campagne. La version 2011 devra être actualisée et aura pour objectif de relayer toutes les informations liées de près ou de loin à la campagne.



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardianpesca

Sur la page de présentation, le visiteur pourra immédiatement reconnaître la couverture du flyer avec les deux enfants qui pêchent au-dessus d'une grille, le spot de sensibilisation (version cinéma) les photos des grilles d'eaux claires permettront de relayer les événements importants de la campagne. Cette première page comporte également une brève description de la campagne et une brève présentation de l'Association Suisse des Gardes-Pêche. Le visiteur peut donc avoir une vue d'ensemble de la campagne et reconnaître les supports qu'il aurait préalablement rencontrés.

En cliquant sur l'onglet « Bons gestes », le lecteur peut lire « Lors de vos activités en plein air ... développez des réflexes aussi simples qu'un jeu d'enfant ». Suivent alors sept points qui prodiguent de bons conseils à appliquer dans la vie quotidienne, tels que : « Utilisez de l'eau sans produit pour le nettoyage de vos balcons, terrasses, toitures ».

Sous l'onglet « Nos partenaires », sont inscrites les phrases envoyées par certains de nos sponsors lors de la campagne 2011. Nous souhaitons reconduire cette possibilité pour les sponsors de la campagne 2013.

Enfin, la page dédiée au contact offre la possibilité de contacter les gardes-pêche responsables de chaque région (Suisse romande, Suisse allemande et Suisse italienne).

Sur l'entête de la page, un signet *Facebook* permet aux visiteurs d'accéder à la page sociale de la campagne. Une page Facebook a été créée sur laquelle il est possible de trouver le dépliant ainsi que le spot de la campagne.

Depuis 2011, le spot est sur YouTube dans les 3 langues.

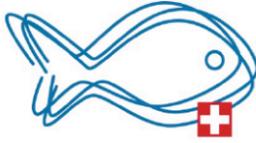
Une action possible dans chaque commune qui le souhaite

Une action est également prévue dans la plupart des communes de Suisse qui souhaiteraient participer à notre campagne.

Une lettre avec le flyer de présentation sera adressée aux quelque 2'500 communes de notre pays. Chaque commune qui le souhaite pourra faire une commande du dépliant à un prix préférentiel et pourra ainsi organiser une distribution tout-ménage.

Un acte symbolique qui pourrait être précurseur dans la manière d'identifier les grilles d'eaux claires

Aujourd'hui, la majorité des grilles servant à la récupération des eaux de pluie ne possèdent pas de signes distinctifs. C'est pourquoi avec une ou deux communes par régions linguistiques et avec l'appui du fabricant de grilles nous souhaiterions qu'un moule puisse être créé et mis à disposition des communes qui devraient dans l'avenir soit remplacer des grilles soit en poser de nouvelles.



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardianpesca

Un événement dans chacune des régions linguistiques

La campagne sera lancée par une conférence de presse. L'objectif est de lier cette conférence de presse avec une action particulière. Selon les régions elle sera organisée autour de la pose d'une grille ou en relation avec une activité pédagogique telle que décrite plus bas.

La participation des futurs citoyens à notre action

Les écoles

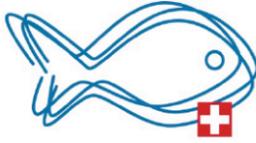
Afin d'adapter la campagne aux enfants, nous avons choisi de lier l'aspect ludique et créatif avec l'aspect pédagogique en organisant une activité de quelques heures.

Dans la mesure du possible, nous souhaitons que cette activité puisse coïncider avec le lancement de la campagne à proprement parler, pour chacune des régions linguistiques.

Concernant l'aspect ludique, nous proposerons aux maîtres d'accompagner leurs élèves au bord des grilles d'eaux claires, et de dessiner des poissons autour de ces grilles avec des craies de couleurs. Comme de nombreuses grilles se trouvent à proximité des écoles, voire dans les préaux, les enseignants pourront aisément déplacer leurs élèves sur le terrain. Des boîtes de craies avec l'autocollant de l'ASGP seront envoyées aux maîtres de classe qui souhaitent participer à cette activité en plein air. Les communes de chaque établissement inscrit recevront une lettre les informant de la réalisation des dessins à côté des grilles. Il sera demandé aux enseignants qui le désirent de prendre des photos de cette sortie et de nous les envoyer afin qu'elles apparaissent sur le site internet. Dans les cantons qui le souhaitent, un garde-pêche de la région pourra accompagner ce moment.

En ce qui concerne l'aspect pédagogique et informatif, nous proposons un dossier aux enseignants. Ce dossier a pour objectif de fournir, tant aux enseignants qu'aux élèves, toutes les informations nécessaires à la compréhension globale de notre action. Il est complet, mais flexible pour être adapté à plusieurs degrés et à différents programmes. Il est élaboré en plusieurs parties : définition des eaux claires et usées, présentation des différents réseaux d'eau (unitaires ou séparatifs), exercices, schémas des différents réseaux, destination de l'eau de pluie, définition des grilles d'eaux claires, pollutions fréquentes liées aux grilles d'eaux claires, fragilité de la faune aquatique en période estivale et espèces touchées par la pollution. Des schémas et des photographies accompagnent chaque chapitre. Les photos de poissons et d'insectes nous ont été fournies par un photographe professionnel (Michel Roggo) afin d'illustrer la partie « espèces touchées par la pollution ».

Pour les derniers degrés de l'enseignement obligatoire, nous proposerons de diffuser la série « Le Court du jour » diffusée sur la RTS et consacrée à certains métiers qui protègent l'eau de notre pays. Nous contacterons les départements de l'Instruction publique de chacun des cantons afin de proposer ces activités.



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Les groupes scouts

Le dossier pédagogique sera également proposé à plusieurs groupes de scouts des cantons romands.

Ils pourront utiliser le dossier pédagogique comme support pour décliner toutes sortes d'activités liées aux grilles d'eaux claires, avec notamment des jeux de piste à travers les villes et les villages.

Choix des supports de communication

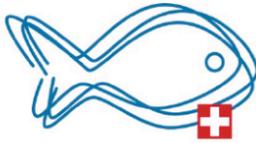
En résumé, selon les promesses de soutien et selon le souhait des sponsors principaux, l'Association Suisse de Gardes-Pêche décidera quels médiums pourra véhiculer son message. Elle le fera en tenant compte de l'impact de chacun des médiums.

Visibilité des sponsors

La quasi totalité des médiums choisis pour notre campagne permettent une visibilité d'un ou de plusieurs sponsors. Cette visibilité sera relative aux montants engagés.

Les sponsors pourront être visibles de différentes manières :

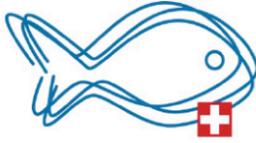
- Sur le spot Cinéma
- Sur le spot TV
- Sur le flyer
- Sur le site internet (www.aquava.ch)
- Sur les écrans publics (Kiosques indépendants & Canal Poste)



RECHERCHE DE FONDS

Voici le budget qui nous permettra de réaliser les actions décrites dans ce dossier :
L'organisation de la campagne, l'adaptation des supports et la gestion du site internet seront gérés selon une clé de répartition nationale. Les budgets des campagnes par région linguistique seront gérés dans chacune des régions.

DENOMINATION	OBJECTIFS	MONTANTS (HTVA)	
TELEVISION / RADIO			
RTS1 / RTS2	Spot 22 sec. / 12 jours de diffusion / Rating en %52.8 / GRP 226.8 / Sommes contacts 3'756'000 / OTS 54.3 / Nbre de spots 55	53'800.00	
RSI1 / RSI2	Spot 22 sec. / 12 jours de diffusion / Rating en %61.2 / GRP 260.4 / Sommes contacts 834'900 / OTS 4.3 / Nbre de spots 46		
Rediff Court du Jour		15'000.00	
Sponsoring Radio	Renforcer la campagne grâce à un rappel sonore / 4 semaines / 40 citations / Part de marché 49.6% / Auditeur par heure 238'500 personnes	15'000.00	
CINEMA			
Choix de cinémas	4 semaines de diffusion / 168 salles / 13'440 diffusions	21'000.00	
ECRANS PUBLICS			
Réseau kiosquers	4 semaines de diffusion / 170 sites	9'000.00	
Action pédagogique	Contact, suivi et admin dans chacun des cantons	18'000.00	
Action Communes	Contact, suivi et investissement de base Flyers Impression d'un certain nombre	30'000.00	
Site Internet	Adaptation, tenue à jour sur période de campagne	6'000.00	
Organisation Campagne	Traductions diverses, adaptation documents, gestion	25'000.00	
	Frais divers, conf presse	9'000.00	
Mise à jour des médiums	Ajouts / Encodage / mise à dispo	4'500.00	
TOTAL		206'300.00	



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapescia

Annexe 1. Résumé du rapport de campagne de sensibilisation

Halte à la pollution des cours d'eau :

« Sous chaque grille se cache une rivière » 2010-2012

OBJECTIF DE LA CAMPAGNE

Sensibiliser les Suisses et les Suissesses aux pollutions des eaux et, par le biais d'un message ciblé, les inciter à modifier leurs habitudes quotidiennes.

SPONSORS ET RECOLTES DE FONDS

Plus de 360 dossiers ont été envoyés à des organismes. Parmi eux, les services cantonaux de faune, chasse et pêche, des services de l'environnement, des services des eaux, des associations, des fédérations, des institutions cantonales, fédérales, mais aussi des entreprises privées et des loteries. Finalement, nous avons eu 21 sponsors de Suisse romande, 17 sponsors de Suisse alémanique, 3 sponsors de Suisse italienne et enfin deux sponsors d'étendue nationale (dont l'OFEV).

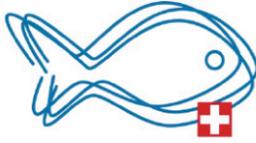
ACTIVITE PEDAGOGIQUE

Classes

Cette campagne était également adressée à un jeune public. Pour transmettre les informations, une activité pédagogique a été conçue ainsi qu'un dossier pédagogique sur la problématique des pollutions à travers les grilles d'eaux claires. Le 13 mai 2011, de nombreuses classes se sont prêtées au jeu : dessiner des poissons avec des craies de couleurs proches des grilles qui entouraient leur école. Le 13 mai nous avons reçu plus de 430 photographies de ces dessins en provenance de 33 communes des différents cantons romands. Ces dessins ont été postés sur le site aquava.ch.

Groupes scouts

Certains groupes scouts comme ceux de Morges et d'Echallens ont également participé à cette activité pédagogique.



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardiapesca

Spot

Un spot vidéo a été conçu par la société Anyscreen dans les trois langues nationales. Il est actuellement visible sur YouTube :

Version française : <http://www.youtube.com/watch?v=zDZFoM8eMyg>

Version allemande : <http://www.youtube.com/watch?v=fLXMkkyBJU>

Version italienne : <http://www.youtube.com/watch?v=GuXGHh4eyfs&feature=relmfu>

Une version de 20 secondes a été réalisée pour la télévision, une version de 25 secondes pour le cinéma et enfin une adaptation sans son de 13 secondes pour les écrans publiques.

Cinéma

Le spot a été diffusé dans les cinémas de Suisse romande, du Tessin et du Haut Valais durant les semaines 20 et 21. Il a été visualisé dans 292 salles par 201 000 personnes au total.

Télévision

Le spot a été diffusé sur RTS1, RTS2 et RSILA1. Ces diffusions ont atteint 1'303'500 personnes en Suisse romande et 261'200 personnes en Suisse italienne.

Ecrans publics

Nous comptabilisons 36'480 passages dans les foyers des cinémas et 600'000 passages dans l'ensemble des kiosques indépendants romands.

FLYER / DEPLIANT

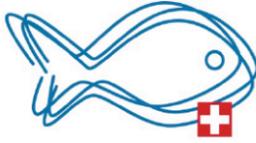
Plus de 155'000 flyers ont été imprimés pour cette campagne et ont été distribués notamment par les sponsors dans tous les cantons suisses.

INTERNET

Site aquava.ch

Le site Internet www.aquava.ch a été l'un des supports relais pour la diffusion de la campagne. En août 2011, déjà 5213 visites avaient été enregistrées. Toutes les informations et les activités de la campagne y sont présentées.

Dossier de présentation Campagne 2013 *fmo-jc*



SVFA
Schweizerische Vereinigung
der Fischereiaufseher

ASGP
Association Suisse
des Gardes-pêche

ASGP
Associazione Svizzera
dei Guardianpesca

Réseau social

Une page Facebook a été créée pour l'événement avec tous les renseignements et les renvois pour la campagne.

YouTube

En date du 24 mai 2012

Le spot en français diffusé sur YouTube enregistre 978 vues.

Le spot en allemand diffusé sur YouTube enregistre 117 vues.

Le spot en italien diffusé sur Youtube enregistre 109 vues.

TELEVISION : REPORTAGES

Suite à cette campagne, cinq reportages ont été réalisés pour l'émission de la RTS intitulée « Le court du jour ». Sous le titre « Les gardiens de l'or bleu », ces épisodes présentent certains métiers qui protègent nos cours d'eaux : 1) *Garde-pêche et pollution* 2) *Garde-pêche et poisson* 3) *Hydrobiologiste* 4) *Responsable de station d'épuration* 5) *Ecotoxicologue*. Ces reportages ont été diffusés sur RTS1 et sur RTS2 du 21 au 25 mai 2012. Ils sont disponibles sur : <http://www.rts.ch/emissions/court-du-jour/>. Rappelons que de nombreux courts du jour peuvent être diffusés sur TV5 Monde, Euronews, RSI.

PRESSE

Pas moins de 13 articles ont couvert l'événement dans les journaux de plusieurs cantons. Certains journalistes ont même suivi une classe de l'école primaire qui participait à l'activité pédagogique. Notons également que l'ASL (Association pour la sauvegarde du Léman) a inséré le dépliant de la campagne dans sa revue n°80 et qu'ainsi 8'000 flyers ont été distribués.

RADIO

Quatre émissions radio ont été consacrées à la campagne sur la RSR, Rouge FM, Lausanne FM et RSR RETE UNO.